

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret n° 2023-996 du 27 octobre 2023 modifiant le décret n° 2015-1277 du 13 octobre 2015 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps des directeurs des services de greffe judiciaires, aux emplois de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires, aux membres du corps des greffiers des services judiciaires et aux emplois de greffier fonctionnel des services judiciaires

NOR : JUSB2326284D

**Publics concernés :** greffiers des services judiciaires.

**Objet :** mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre des Etats généraux de la justice.

**Entrée en vigueur :** le décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

**Notice :** le texte procède à une revalorisation de la grille indiciaire du corps des greffiers des services judiciaires et des emplois de greffiers fonctionnels.

**Références :** le décret et le texte qu'il modifie, dans sa rédaction résultant de cette modification, peuvent être consultés sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

La Première ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2015-1277 du 13 octobre 2015 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps des directeurs des services de greffe judiciaires, aux emplois de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires, aux membres du corps des greffiers des services judiciaires et aux emplois de greffier fonctionnel des services judiciaires ;

Vu l'avis du comité social d'administration ministériel du ministère de la justice en date du 6 octobre 2023,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le décret du 13 octobre 2015 susvisé est modifié conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du présent décret.

**Art. 2.** – Le tableau de l'article 3 est remplacé par le tableau suivant :

«

GRADES ET ÉCHELONS	INDICES BRUTS
<b>Greffier principal</b>	
Echelon spécial	736
11 <sup>e</sup> échelon	721
10 <sup>e</sup> échelon	698
9 <sup>e</sup> échelon	679
8 <sup>e</sup> échelon	651
7 <sup>e</sup> échelon	617
6 <sup>e</sup> échelon	585
5 <sup>e</sup> échelon	560
4 <sup>e</sup> échelon	530
3 <sup>e</sup> échelon	506
2 <sup>e</sup> échelon	487

GRADES ET ÉCHELONS	INDICES BRUTS
1 <sup>er</sup> échelon	470
<b>Greffier</b>	
13 <sup>e</sup> échelon	651
12 <sup>e</sup> échelon	612
11 <sup>e</sup> échelon	580
10 <sup>e</sup> échelon	558
9 <sup>e</sup> échelon	543
8 <sup>e</sup> échelon	528
7 <sup>e</sup> échelon	506
6 <sup>e</sup> échelon	487
5 <sup>e</sup> échelon	470
4 <sup>e</sup> échelon	463
3 <sup>e</sup> échelon	450
2 <sup>e</sup> échelon	437
1 <sup>er</sup> échelon	426

».

**Art. 3.** – Le tableau de l'article 4 est remplacé par le tableau suivant :

«

ÉCHELONS	INDICES BRUTS
<b>Greffier fonctionnel du premier groupe</b>	
6 <sup>e</sup> échelon	772
5 <sup>e</sup> échelon	736
4 <sup>e</sup> échelon	698
3 <sup>e</sup> échelon	679
2 <sup>e</sup> échelon	651
1 <sup>er</sup> échelon	617
<b>Greffier fonctionnel du deuxième groupe</b>	
6 <sup>e</sup> échelon	721
5 <sup>e</sup> échelon	698
4 <sup>e</sup> échelon	679
3 <sup>e</sup> échelon	651
2 <sup>e</sup> échelon	617
1 <sup>er</sup> échelon	585

».

**Art. 4.** – Le présent décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

**Art. 5.** – Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 octobre 2023.

ÉLISABETH BORNE

Par la Première ministre :

*Le garde des sceaux,  
ministre de la justice,*  
ÉRIC DUPOND-MORETTI

*Le ministre de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique,*  
BRUNO LE MAIRE

*Le ministre de la transformation  
et de la fonction publiques,*  
STANISLAS GUERINI

*Le ministre délégué auprès du ministre  
de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle  
et numérique, chargé des comptes publics,*  
THOMAS CAZENAVE